

**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

AGENCE PUBLIQUE POUR  
L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE

03 AVR. 2025

ARRIVÉE COURRIER

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :  
Philippe PEYLET-LACOTTE  
01 56 06 51 73 / 06 60 16 57 87

philippe.peylet@culture.gouv.fr

Références : CP0771452100067-13

APIJ / AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA  
JUSTICE

65-67 Avenue de Fontainebleau  
94270 LE KREMLIN-BICETRE

À l'attention de M. David CHAPELON

PARIS, le 31/03/2025

**Objet :** Réception du rapport de diagnostic

**Références :** CRISENOY (SEINE-ET-MARNE), Etablissement pénitencier  
CP0771452100067

Arrêté n° 2023-515 du 13 juillet 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

**P.J. :** Un rapport

Copies avec rapport, Mairie de Crisenoy, Service de l'archéologie du département 77.

Monsieur le Directeur de programme,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 19 mars 2025 le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 13 juillet 2023 et réalisée par l' INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de programme, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation,

Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

  
Stéphane DESCHAMPS